

Compte-rendu Groupe de suivi "Concertation projet Cigéo"

15 juin 2026

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Michel BADRÉ.

Michel BADRÉ remercie, en préambule, les participants au Groupe de suivi, qu'ils soient présents en salle de réunion ou qu'ils participent à distance.

I. Approbation du compte rendu de la réunion du 10 février 2026

Sous réserve de la prise en compte des modifications apportées en amont de la présente séance, le compte rendu de la réunion du 10 février 2026 est approuvé à l'unanimité des votants présents.

II. Points d'actualités :

Avis n°19 du Haut comité sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de création de Cigéo

Elsa DEMANGEON rappelle que le Haut comité a publié son avis n°19 relatif à l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo - <https://www.hctisn.fr/avis-et-rapports-a8.html>. Dans son avis, le Haut comité prend acte avec regret de la décision gouvernementale d'avancer à mai 2026 l'enquête publique, sans consultation préalable des parties prenantes. Il fait part de ses préconisations concernant les modalités de l'enquête à venir, de sorte que celle-ci respecte le droit de toute personne d'accéder aux informations et de participer réellement à l'élaboration de la décision. Il recommande que la portée de l'enquête soit nationale et qu'elle dure au minimum deux à trois mois. Le Haut comité a relayé cet avis par un communiqué de presse du 10 avril 2026.

Elle signale que l'enquête publique a été lancée le 18 mai et aura une durée de 45 jours. Deux webinaires sont organisés dans ce cadre : le premier a eu lieu le 3 juin et le second se tiendra le 15 juin 2026.

[hors réunion : un arrêté interpréfectoral portant prolongation de l'enquête publique a été signé le 17 juin, portant la durée de l'enquête à 2 mois et prévoyant 2 réunions publiques supplémentaires]

Michel BADRÉ rappelle que l'enquête publique est en cours et qu'un point sera fait plus tard dans la réunion sur son déroulement.

Rencontre entre le Haut comité (Michel Badré) et les rapporteurs de l'OPECST chargés du rapport sur la demande d'autorisation de création de Cigéo

Elsa DEMANGEON rappelle que le Haut comité, représenté par Michel BADRÉ, Benoît BETTINELLI et Elsa DEMANGEON, a été auditionné par les deux co-rapporteurs de l'OPECST sur Cigéo, le député Maxime AMBLARD et le sénateur Daniel SALMON. Leur rapport sera présenté à l'OPECST le 18 juin.

Cette audition a été l'occasion d'échanger sur les dernières actualités du projet Cigéo et de présenter les actions et documents réalisés par le Haut comité concernant ce projet. Les travaux du groupe de suivi dédié à la concertation sur le projet Cigéo ont également été abordés. Il leur a été rappelé qu'une réunion plénière du Haut comité consacrée au projet Cigéo a été organisée le 2 octobre 2025 et avait fait l'objet d'une synthèse. À la suite de cette réunion plénière, un courrier a été adressé par le Haut comité à l'OPECST pour transmettre cette synthèse et pour proposer des actions conjointes entre l'OPECST et le Haut comité. L'avis n°19 sur le lancement de l'enquête publique a également été abordé.

III. Présentation du bilan de la concertation continue

Par Claire MORAND et Jean-Luc CAMPAGNE, garants de la CNDP.

Jean-Luc CAMPAGNE indique que leur rapport final de la concertation continue a été publié le 12 mai dernier. Ce rapport rappelle les différentes étapes de la concertation continue depuis le débat public de 2013 et met l'accent sur la période d'instruction de la DAC. Il fait ressortir les sujets et points d'attention portés par le public ainsi que ses attentes, et comprend des recommandations à l'intention du maître d'ouvrage et des acteurs du projet plus largement. Enfin, il met à jour la synthèse des questionnements du public depuis le débat public de 2013 et les principaux éclairages apportés au cours de cette période d'instruction de la DAC.

Jean-Luc CAMPAGNE indique que le projet Cigéo fait l'objet d'une concertation peu commune.

Cette particularité tient au temps long du projet, qui se caractérise par un avancement progressif par étapes et des questions et oppositions récurrentes.

La concertation se distingue également par sa dimension technique, éthique et sociétale, qui amène des précisions techniques sur la conception du projet, mais aussi des interrogations persistantes sur les choix opérés.

Enfin, son envergure et ses impacts locaux sont notables, avec la transformation d'un territoire pour un projet de portée nationale qui engage sur le long terme.

Jean-Luc CAMPAGNE présente ensuite la synthèse des enjeux de la participation au cours de la concertation continue. Le projet fait l'objet de multiples cadres de dialogue complémentaires et rencontre des défis pour mobiliser le public sur la durée. Les visions restent polarisées, avec des tensions persistantes et des enjeux éthiques en filigrane de l'ensemble du débat. Enfin, il met l'accent sur la nécessaire poursuite de la participation et la préservation de la mémoire des débats comme condition de la continuité démocratique.

Jean-Luc CAMPAGNE dresse ensuite le bilan de la concertation durant la période d'instruction du dossier de demande de DAC.

Parmi les apports, les échanges ont permis de nourrir les propositions de l'Andra sur les objectifs et critères de réussite de la phase industrielle pilote - PhiPil, ainsi que d'approfondir la notion de réversibilité. Au niveau local, la concertation a permis de mieux appréhender les préoccupations des riverains liées à la phase de chantier. Le dialogue technique a favorisé la prise en compte des questionnements de la société civile dans l'instruction du dossier. Enfin, une mobilisation des parties prenantes a été observée sur la durée.

Jean-Luc CAMPAGNE présente en outre les attentes de clarification exprimées lors de cette concertation. Elles portent notamment sur les objectifs, le déroulement, les limites et les critères de

réussite précis de la PhiPil, l'inventaire des déchets, l'évolution des coûts, la réversibilité, les travaux sur les alternatives et solutions complémentaires, ainsi que les jalons décisionnels.

Enfin, il met en exergue l'incompréhension de certaines parties prenantes concernant l'accélération du calendrier de l'enquête publique et sa durée, fixée à six semaines.

[Rappel hors réunion : un arrêté interpréfectoral portant prolongation de l'enquête publique a été signé le 17 juin 2026, portant la durée de l'enquête à 2 mois]

Claire MORAND revient ensuite sur les recommandations émises dans le bilan de la concertation continue, relatives à la gouvernance et à la transparence de la PhiPil.

La première recommandation consiste à apporter de la visibilité sur les prochaines étapes du projet, afin de permettre au public de comprendre à quel horizon il obtiendra des réponses à ses questions. Il s'agit de clarifier et de rendre publics les jalons d'avancement de la PhiPil, notamment le type de décision, le périmètre, les éléments déclenchant le passage à la phase suivante et les décideurs, en lien avec l'action HAMAVL.2 du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs - PNGMDR. Il est aussi demandé d'expliquer et de préciser la temporalité des compléments demandés par l'ASNR à l'Andra.

Deuxièmement, il est recommandé d'associer le public tout au long de la PhiPil en définissant et en mettant en place un dispositif pérenne d'association du public et des parties prenantes, aux niveaux local et national. Ce dispositif devra être rythmé par les grandes étapes du projet (temps de concertation, de dialogue et d'information) et adapté en fonction des retours d'expérience.

Troisièmement, il est préconisé d'organiser la diffusion de l'information durant la PhiPil et à son issue, via un point d'accès clairement identifié, en proposant plusieurs niveaux de lecture et en incluant des bilans annuels ainsi que les résultats scientifiques et techniques.

Concernant la réversibilité, il est également recommandé de clarifier cette notion et ses modalités d'application, notamment le point de départ, la temporalité de fermeture des alvéoles et l'impact sur la récupérabilité.

Pour l'Andra, les recommandations sont d'organiser un temps de restitution sur la séquence de concertation relative au suivi de la réversibilité et, en amont de la première revue de réversibilité, d'approfondir les attentes du public via un temps de participation dédié et ouvert à un large auditoire.

Claire MORAND présente ensuite trois recommandations concernant la préparation de la décision à l'issue de la PhiPil.

Il est demandé de préciser et de formaliser au plus tôt les objectifs et critères de réussite de la PhiPil finalement retenus, à la suite des propositions de l'Andra. Il faut également définir les critères d'arrêt de cette phase et documenter les scénarios de sortie.

Il est également recommandé de poursuivre les travaux sur les alternatives et les solutions complémentaires à l'enfouissement profond dans un cadre ouvert et transparent, et d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de chaque étape de consultation majeure sur les suites du projet.

Enfin, il est préconisé d'informer régulièrement le Parlement par des présentations à l'OPECST et de garantir la mémoire du processus et des décisions en proposant la création d'un groupe de travail dédié au sein du Parlement.

Poursuivant sa présentation, **Claire MORAND** aborde les enjeux transversaux soulevés par le bilan de la concertation continue au premier rang desquels la nécessité de garantir la mémoire de la concertation. Pour ce faire, il conviendra de retracer l'historique et les apports des démarches d'implication de la société civile depuis le débat de 2013, en préservant la mémoire des points de convergence, de divergence et des désaccords éthiques qui structurent le débat. Il est également proposé de saisir le Comité pour l'étude et l'analyse des enjeux éthiques – CEDEE, ou un acteur académique indépendant sur ce sujet.

Un autre enjeu transversal consiste à accompagner le territoire, en proposant une réflexion plus large sur son devenir.

Pour l'Andra, cela impliquera de poursuivre sur le long terme le groupe de suivi de chantier et d'articuler ses réflexions avec la population locale, de restituer les études menées sur le territoire lors des précédents cycles de concertation, et de traiter la thématique des transports.

Enfin, au titre des enjeux transversaux, il conviendra de compléter les informations concernant les transports vers le projet Cigéo. Il faudra en outre continuer à travailler sur les enjeux éthiques afin d'y apporter une attention pérenne dans la suite du dialogue. Cela passera par la documentation et le suivi des désaccords et points de convergence éthiques autour du projet, ainsi que par l'établissement d'un lien entre ces enjeux et les dimensions concrètes du projet.

Michel BADRÉ indique que la présentation de ce bilan atteste de l'utilité du groupe de suivi du Haut comité, dont la vocation est de vérifier si la transparence et la consultation du public sont effectives. Il souligne que si les modalités de consultation ne sont pas respectées, un projet peut être compromis, même si son contenu est solide.

Sébastien FARIN constate que l'Andra a fait l'objet de plusieurs remarques critiques durant la présentation. À cet égard, il précise que l'Andra a déjà répondu à plusieurs reprises aux mêmes questions au sein de cette instance et qu'elle aborde ces sujets de manière volontaire.

Benoît JAQUET évoque deux sujets mentionnés dans le rapport des garants : les transports durant la phase de chantier et la phase de stockage. Il explique que le renouvellement des élus communaux est la raison pour laquelle certaines questions sont posées de manière récurrente, ce qui nécessite d'y répondre à nouveau.

Yves LHEUREUX remercie les intervenants pour leur présentation. Concernant la poursuite du fonctionnement des réacteurs au-delà de 60 ans, la notion de critères d'arrêt a été introduite. Une réflexion pourrait être initiée sur l'introduction de critères d'arrêt dans le cadre de Cigéo, par exemple pour savoir si, lors de la PhiPil, des éléments rédhibitoires pourraient apparaître.

Michel BADRÉ estime que ce point, important, relève de la notion de réversibilité.

Henri LE MONIES DE SAGAZAN juge intéressant de garder en mémoire les différentes étapes de la concertation, ce qui permettrait de garder l'historique des différentes concertations et également à chacun d'en apprécier à la fois la profondeur et l'étendue des sujets effectivement traités.

Yveline DRUEZ revient sur le temps long du projet, treize ans depuis le débat public, durant lesquels des problèmes n'ont pas été résolus et des interrogations sur les choix opérés persistent. Elle demande si ces questionnements portent sur l'opportunité du projet ou s'ils sont de nature techniques et plus sporadiques. Elle s'interroge également sur la proportion d'opposants au projet et sur l'évolution de cette proportion.

Roberto MIGUEZ remercie les intervenants pour le rapport et la présentation. Il souhaite savoir comment seront organisées et cadrées les études relatives aux alternatives au projet, étant donné que la question de la faisabilité des alternatives dans des contextes marqués par des évolutions géopolitiques ou des contraintes spécifiques se pose.

Concernant la problématique des transports, il estime qu'elle relève de l'accompagnement du territoire et qu'il conviendra de s'interroger sur les services publics de manière générale, non seulement dans le domaine des transports, mais aussi dans ceux de la santé et de la sécurité.

S'agissant de la réflexion sur les critères d'arrêt, il note que ceux-ci peuvent être techniques ou politiques dans le cadre de la PhiPil.

Dominique DOLISY sollicite des éclaircissements sur l'articulation des différents rapports, ainsi que sur le dialogue technique et la transparence. À cette fin, elle suggère de rédiger une synthèse d'une page sur la présentation du dossier et les évolutions de Cigéo pour les personnes non-averties.

Michel BADRÉ doute qu'il soit possible de synthétiser en une seule page tout le projet Cigéo et ses évolutions.

Patrick MAUPIN, au nom de FNE, remercie les garants de la CNDP pour leur présentation du rapport.

Il revient notamment sur la question des transports, formalisée dans le dossier de demande, et s'étonne que ce sujet, qu'il soit ferroviaire ou terrestre, soit assez peu abordé dans le cadre de l'étude de danger. Il précise en effet que si les documents annoncent que la très grande majorité des transports de colis sont prévus par la voie ferroviaire ils restent étonnamment muets sur les risques des transports routiers prévus depuis le site Orano de La Hague, depuis le CEA de Valduc et depuis le CEA de Cadarache alors même qu'une des pièces souligne : « le transport routier comporte des risques en raison des interactions possibles avec la circulation des autres usagers ». Sur ce sujet, il note également que l'arrêté du 9 avril qui définit les modalités de l'enquête publique ne prévoit même pas l'affichage de l'avis d'enquête pour les villes concernées par le transport routier à savoir entre La Hague et Valognes, entre Salives (Valduc) et Bure et entre St Paul les Durance et Marcoule.

Par ailleurs, il souligne que la plateforme internet Cigéo n'est pas complètement à jour. Enfin, concernant les critères d'arrêt dans le cadre de la PhiPil, il indique que France Nature Environnement malgré plusieurs relances n'a toujours reçu aucune réponse à sa demande de clarification des conditions d'arrêt de cette phase pour examiner le respect des engagements pris par l'Andra.

Benoît JAQUET précise que tout ce qui a été dit lors des séances plénières du dialogue technique a été transmis aux participants par mail. Il estime qu'à partir du moment où la concertation sur la demande de DAC s'arrête, la mission de la CNDP s'arrête également. À cet égard, il conviendrait de désigner un acteur neutre plutôt que le maître d'ouvrage pour le bon déroulement des concertations à venir.

Michel BADRÉ indique que jusqu'à présent, le cadre était bien défini et balisé, les garants étant chargés de suivre les concertations depuis le débat public et jusqu'au début de l'enquête publique préalable à la DAC. Cependant, à partir du décret d'autorisation de création, il conviendra d'en définir un nouveau. Il suggère ainsi que le groupe de suivi propose un avis du Haut comité, lors d'une prochaine réunion plénière, pour établir ces nouvelles modalités de suivi.

Yves LHEUREUX met en garde contre le risque qu'un cadre trop strict puisse faire avorter des initiatives porteuses. Il estime qu'il faut laisser la porte ouverte à d'autres possibilités.

Yveline DRUEZ souligne qu'il s'agirait d'un changement de paradigme, car jusqu'à présent le Haut comité saisissait l'Andra, alors que désormais, il s'autosaisirait.

Henri LE MONIES DE SAGAZAN indique que la maîtrise d'ouvrage doit rester légitime dans les dispositifs de concertation continue. Il souligne également le rôle important de la CLI, qui sera créée, comme vecteur d'information vers le public et lieu privilégié d'échange. Il souhaite que toute proposition éventuelle vers le Haut-Comité puisse faire, en amont, l'objet d'une séance de travail du groupe de suivi afin d'apprécier les propositions du maître d'ouvrage en termes d'information du public et de gouvernance et l'apport de la future CLI sur ces domaines.

Régis VALLEE constate que plusieurs recommandations de la CNDP rejoignent d'autres recommandations émises par la commission d'orientation PNGMDR lors des discussions relatives à la PhiPil. Il note en outre que certaines recommandations de la CNDP ne s'adressent pas à l'Andra et qu'il conviendrait d'opérer une distinction nette entre celles qui la concernent et celles qui visent d'autres acteurs.

Sébastien FARIN confirme que l'Andra n'est pas le seul acteur concerné par les recommandations des garants. Il rappelle que l'Andra a toujours essayé d'être un maître d'ouvrage volontariste dans la démarche de concertation, depuis la fin du débat public de 2013 et même avant. Certaines des recommandations issues du débat public en 2013 ont d'ailleurs été reprises dans la loi (introduction de la PhiPil, les revues de réversibilité et le plan directeur d'exploitation).

Tout au long de la phase de concertation continue, une importante production documentaire a émergé, de la part de l'ensemble des acteurs en présence, avec les bilans de chaque concertation notamment, à chacune des étapes. Tout est disponible sur le site de la concertation de l'Andra (<https://concertation.andra.fr/pages/bibliotheque-de-ressources>).

Sébastien FARIN souligne que les CLI sont aussi en capacité de mener des concertations. En effet, elles sont chargées d'une mission d'information et de concertation, depuis la loi du 13 juin 2006. C'est aussi le cas du CLIS aujourd'hui, créé d'abord par la loi de 1991, confirmé ensuite par la loi de 2006.

Sébastien FARIN présente ensuite les réponses de l'Andra au bilan des garants et rappelle que certains éléments ont été présentés lors des travaux menés, dans le cadre de l'action HAMAVL.6 du PNGMDR sur les **objectifs et critères de réussite de la Phipil volet technique et volet gouvernance**.

Il évoque les jalons de gouvernance prévus dans le cadre de la PhiPil, en opérant notamment une distinction entre la phase de construction initiale et la phase de fonctionnement, qui constituent la PhiPil dans son ensemble.

La phase de construction initiale englobe la construction et la cohérence avec les prescriptions du PNGMDR est soulignée.

L'ensemble des propositions de l'Andra, attendues au titre de l'action HAMAVL.6 du PNGMDR, a été établi en cohérence avec les principes et objectifs relatifs à la gouvernance de Cigéo présentés à l'action HAMAVL.3.

Il rappelle que tout n'est pas du ressort de l'Andra, qui est le maître d'ouvrage chargé de la gouvernance du projet Cigéo, et non de la gouvernance des déchets radioactifs.

La CLI, instituée auprès de l'INB Cigéo, sera l'un des interlocuteurs principaux de l'Andra sur le territoire.

Le groupe de suivi de chantier, lancé en 2023 par l'Andra et composé de riverains du projet Cigéo, perdurera durant la phase de construction de l'INB.

La gouvernance à l'échelle nationale est ensuite abordée. Dans la continuité du groupe de suivi de la concertation sur Cigéo, l'Andra propose que la mission de ce groupe évolue pour suivre la gouvernance de Cigéo durant la PhiPil.

L'Andra propose également de présenter au GT du PNGMDR les actions d'information mises en place durant la PhiPil. Les échanges avec l'ANCCLI seront aussi poursuivis.

Durant toute la PhiPil, l'Andra se tiendra à la disposition de l'OPECST pour lui présenter un état d'avancement du projet. Les échanges portant sur les bonnes pratiques seront maintenus.

Concernant la réversibilité, un engagement avait été pris de tenir une concertation. Celle-ci a eu lieu en 2025 et ne visait pas à aboutir à des conclusions ou des décisions mais de faire état des souhaits et des attentes des différentes parties prenantes. A cette fin, plusieurs outils ont été mis en place : une communauté en ligne, un quizz en ligne et un groupe de travail avec l'ANCCLI, sous forme d'un cycle de séminaires et d'ateliers. Un souhait a été exprimé de donner du sens à la réversibilité et d'associer le public à la mise en œuvre de cette notion. Il est également souhaité que les revues de réversibilité soient un instrument d'aide à la décision pour les générations présentes et futures. Le bilan est disponible sur le site Internet de l'Andra (<https://concertation.andra.fr/media/default/0001/01/73492dfc0c46cc6185a55c83b0adc997c9ece6b7.pdf>).

Concernant le suivi des engagements : les demandes de compléments formulées par les experts de l'ASNR au cours de l'instruction ont donné lieu à des engagements de l'Andra à apporter les éléments demandés à des échéances définies en cohérence avec les étapes clés de la réalisation de Cigéo : avant l'enquête publique, avant le début des travaux de terrassement/de creusement/de construction des bâtiments nucléaires, etc.

Sur la thématique des transports, des informations sont disponibles dans le dossier de demande d'autorisation de création. L'étude d'impact contient de nombreux éléments sur les transports, de même que le débat public sur le 5^e PNGMDR de 2019 (<https://pngmdr.debatpublic.fr/reunion-rouen-0407.html>). Une concertation avec SNCF Réseau a également eu lieu (voir le volet Transport sur la page <https://concertation.andra.fr/pages/bibliotheque-de-ressources>). Des données claires et des informations pédagogiques sont par ailleurs disponibles sur le site de l'Andra (par exemple <https://www.andra.fr/des-trains-pour-cigeo> ou https://www.andra.fr/terminus-cigeo?_gl=1*r6wzz9*_up*MQ..*_ga*MjA1NTM5MzQyNC4xNzg3MjEwOTY5*_ga_HVJ0QPTXXL*czE3ODcyMTA5NjkkbzEkZzEkdDE3ODcyMTA5OTUkajM0JGwwJGgw).

Sur la question des bitumes, il est rappelé qu'il n'est pas prévu de les stockés pendant la Phipil.

Michel BADRÉ estime qu'il se produira des événements imprévus dans le cadre du projet Cigéo. Il souligne qu'il conviendra d'organiser au mieux le système de gouvernance et la concertation du public. Il suggère que le Haut comité précise comment les concertations futures devront s'organiser.

IV. Déroulement de l'enquête publique en cours sur le dossier de DAC Cigéo

Sébastien FARIN indique que l'enquête publique a débuté le 18 mai dernier et se terminera au mois de juillet prochain. L'ensemble des documents produits par l'Andra dans le cadre de cette enquête a été mis à disposition avant l'enquête publique, sur son site internet.

Elsa DEMANGEON fait état de 1115 contributions à la mi-juin.

Michel BADRÉ rappelle que la commission d'enquête est en charge de toute cette organisation et de son déroulement.

V. Les suites de la procédure de DAC après l'enquête publique

Elsa DEMANGEON indique que la procédure « classique » d'autorisation de création d'une installation nucléaire de base (INB), définie au chapitre III du titre IX du livre V du Code de l'environnement, s'applique à Cigéo avec des spécificités.

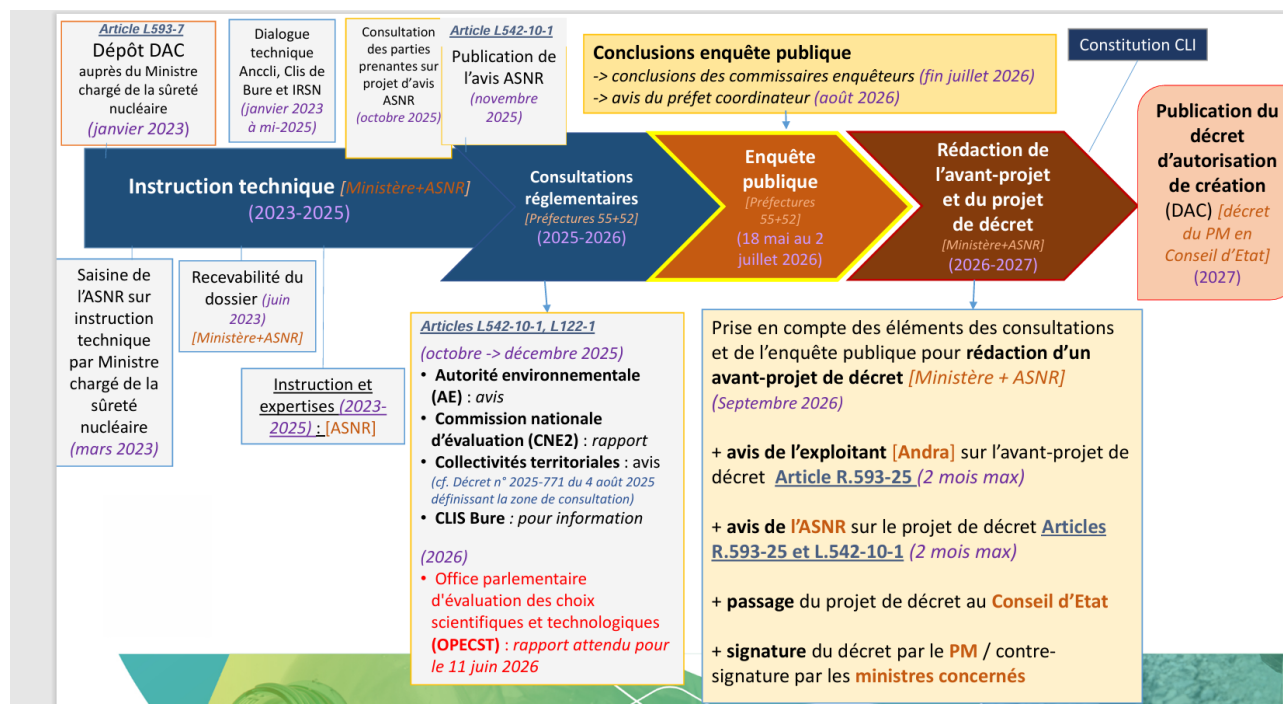
Il est à noter que la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 *relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes*, ne s'applique pas à Cigéo.

Les dispositions particulières liées au centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs sont présentées, et sont définies à l'article L. 542-10-1 du Code de l'environnement.

Cet article stipule que, par dérogation aux règles applicables aux autres installations nucléaires de base, la demande d'autorisation de création du centre donne lieu à un rapport de la CNE2, un avis de l'ASNR et le recueil de l'avis des collectivités territoriales situées en tout ou partie dans une zone de consultation définie par décret. L'OPECST évalue le dossier et rend compte de ses travaux aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce rapport était attendu pour le 11 juin 2026, date décalée au 18 juin 2026.

Dans le cas de Cigéo, le décret est un décret en Conseil d'État.

Elsa DEMANGEON récapitule le planning, figurant dans le schéma ci-dessous :



La prise en compte des éléments des différentes consultations et de l'enquête publique pour la rédaction d'un avant-projet de décret par le Ministère et l'ASNR est prévue pour septembre 2026. Suivront l'avis de l'exploitant Andra sur cet avant-projet (2 mois maximum), l'avis de l'ASNR sur le projet de décret (2 mois maximum), le passage du projet de décret au Conseil d'État, et enfin la signature du décret par le Premier ministre avec contreseing des ministres concernés. Conformément à l'article L.125-17 du code de l'environnement, les présidents des conseils départementaux devront par ailleurs instituer une CLI à la publication du décret d'autorisation¹.

Elsa DEMANGEON explique notamment que si le projet est autorisé, les suites de la procédure DAC seront spécifiques : autorisation de mise en service limitée à la PhiPil, résultats de la PhiPil faisant l'objet d'un rapport de l'Andra, soumis à l'avis de l'ASNR et évalué par l'OPECST, le Gouvernement présentera ensuite un projet de loi adaptant les conditions d'exercice de la réversibilité du stockage, enfin autorisation de mise en service complète de l'installation.

Yves LHEUREUX insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur l'information du grand public, en soulignant qu'il n'est pas toujours évident de mobiliser les citoyens. À cet égard, il conviendrait de pouvoir faire circuler l'information dans tous les secteurs où sont implantées des installations nucléaires.

Pour étayer son propos, il donne l'exemple d'une réunion à la centrale de Golfech qui a regroupé 220 élus. La CLI avait à l'époque rédigé un recueil de dix fiches pour répondre aux questions des élus et du grand public, qui sont parfois d'une grande simplicité. Il suggère de réaliser un récapitulatif des principales questions sur Cigéo, en passant par les élus des territoires qui comptent déjà des installations nucléaires.

¹ L'article L.125-17 du code de l'environnement prévoit qu'« une commission locale d'information est instituée auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base ». La CLI est donc liée à l'existence d'un site comprenant une INB. L'article L.125-19 du code de l'environnement précise qu'« une commission locale d'information peut être créée dès qu'une installation nucléaire de base a fait l'objet d'une demande d'autorisation de création en application de l'article L.593-7 » et permet une création anticipée de la CLI dès le dépôt de la demande de DAC.

Jean-Claude DELALONDE espère que les élus, une fois informés, relaieront l'information.

Sébastien FARIN indique que c'est un sujet sur lequel l'Andra essaie d'être proactive.

Jean-Claude DELALONDE ajoute que beaucoup d'élus ne savent pas qu'il y a des déchets sur le site des centrales.

Yves LHEUREUX affirme que les élus ont vocation à être la véritable porte d'entrée pour l'information vers le grand public.

Sébastien FARIN évoque à son tour l'enjeu des relais d'information, rappelant qu'il existe une obligation de moyens vis-à-vis du grand public, mais qu'il est difficile de fixer des obligations de résultat quantifiables. Si les gens ne sont pas intéressés au départ, il n'est pas certain qu'il sera possible de susciter leur intérêt. En tout état de cause, il faudra mettre à la disposition du grand public un maximum d'informations.

Jean-Claude DELALONDE précise que seules 10 CLI sur 35 ont les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions. Sans une personne dédiée pour assurer le secrétariat et organiser les réunions des CLI, il n'est pas possible d'assurer les missions des CLI et cela empêchera les élus de porter l'information à l'échelle du territoire.

La prochaine réunion du Groupe de suivi se tiendra le 17 novembre à 10 heures.

La séance est levée à 16 heures.

Liste des participants

BADRÉ Michel

BIANCHI PATRICK
CAMPAGNE Jean-Luc
DELALONDE Jean-Claude
DOLISY Dominique
DRUEZ Yveline
FARIN Sébastien
JAQUET Benoît
LE MONIES DE SAGAZAN Henri
LHEUREUX Yves
MARSAL François
MASSOT Hadrien
MIGUEZ Roberto
MORAND Claire
PECHERY Elisabeth
VALLEE Régis

Pilote du groupe de travail

CFTC
CNDP
ANCCLI
CLI NIS
ANCCLI
ANDRA
CLIS Bure
EDF
ANCCLI
ASNR
DGEC
CGT
CNDP
ASNR
ORANO

Secrétariat technique HCTISN :

COUTEILLE Clément
DEMANGEON Elsa